



**L'Alsace**  
auprès de

Union Européenne



# Bruxelles en Direct

## Lettre d'information du Bureau Alsace

Juin - Juillet 2009

### L'ALSACE A BRUXELLES.....3

Demi-journée d'information sur l'appel à projet EUROSTARS.....	3
Réunion d'information sur l'appel à projets du cluster EUREKA EUROGIA+.....	3
Trois régions s'associent pour la formation et l'emploi dans les énergies renouvelables grâce au soutien des fonds européens.....	3

### LES BREVES.....4

Marchés publics : Les collectivités locales satisfaites de la décision de la Cour de justice .....	4
Pawel Samecki remplacera Danuta Hübner à la politique régionale .....	4
Année européenne de l'égalité : la Commission dresse un bilan positif.....	4
Constitution pour le Parlement européenne mais attente pour la Commission européenne .....	5

### LES POLITIQUES EUROPEENNES.....8

#### AGRICULTURE.....8

Forcing des nouveaux pays membres pour une PAC plus équitable.....	8
La Commission renonce à autoriser le coupage pour la production du vin rosé .....	8
Agroalimentaire : Une « feuille de route » pour mieux faire face à la crise.....	9

#### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.....10

La BEI facilite l'accès des plus démunis aux services financiers.....	10
Régime français de capital - investissement.....	10

#### EDUCATION/JEUNESSE/FORMATION .....11

Citoyenneté 2011, Année européenne du volontariat.....	11
Labels universitaires de la mobilité étudiante.....	11
La Commission donne le coup d'envoi à une étude comparative sur les universités .....	12
Formation professionnelle : L'UE va manquer l'objectif de Lisbonne 2010.....	12
Dix mille bourses Erasmus Mundus financées ce semestre.....	12
Un Livre vert sur la mobilité des jeunes apprenants.....	13
Coup d'envoi d'une initiative sur la santé des jeunes.....	13

#### EMPLOI ET AFFAIRES SOCIALES.....15

Communication sur la nécessité de mieux utiliser les Fonds européens et adoption d'une proposition de la Commission visant à faciliter l'accès aux microcrédits pour l'emploi, qui devrait entrer en vigueur en 2010.....	15
Conclusions du Conseil Emploi et Affaires sociales.....	17

#### ENVIRONNEMENT/ENERGIE.....18

Une étude de l'Agence européenne de l'environnement met en exergue l'énorme potentiel de l'éolien dans l'Union .....	18
Portail européen sur l'efficacité énergétique des bâtiments.....	18
Conseil européen sur le Climat.....	18

La Commission ouvre une consultation sur l'efficacité énergétique.....	19
Les 27 sont demandeurs d'une stratégie européenne d'adaptation au climat dont les premiers jalons seraient posés avant 2012 .....	19
Le modèle des plans d'action nationaux en voie d'être adopté.....	20
Les Vingt-sept soulignent l'urgence d'agir pour la biodiversité.....	21
Le Conseil demande à la Commission une étude d'impact avant une éventuelle législation sur la valorisation des biodéchets .....	21
La France devant la Cour de justice pour manque de mesures de protection du grand hamster d'Alsace .....	22
<b>POLITIQUE REGIONALE .....</b>	<b>23</b>
Adoption par le Comité des Régions d'un Livre Blanc sur la gouvernance multiniveaux.....	23
Une stratégie innovante pour la Mer Baltique.....	23
Le dialogue interculturel renforce la compétitivité.....	24
<b>RECHERCHE/INNOVATION.....</b>	<b>25</b>
La Commission européenne lance trois partenariats public-privé.....	25
La Commission appuie un projet pilote destiné à améliorer les procédures administratives en ligne .....	25
<b>SANTE.....</b>	<b>26</b>
Le projet epSOS ouvre la voie à la prescription électronique transfrontalière .....	26
La nouvelle campagne anti-drogue appelle tous les citoyens à se mobiliser.....	26
<b>TIC .....</b>	<b>27</b>
La Commission souhaite moderniser la politique de normalisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) .....	27
<b>TRANSPORTS.....</b>	<b>28</b>
Premières orientations du Conseil sur le futur RTE .....	28
ERTMS : axe ferroviaire nord-sud.....	28
Vers une politique de transport plus technologique .....	29
<b>DOSSIER : LES PRIORITES DE LA PRESIDENCE SUEDOISE DU CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE .....</b>	<b>30</b>

**Demi-journée d'information sur l'appel à projet EUROSTARS**

L'Agence Régionale de l'Innovation Alsace en collaboration avec le Réseau Europe Alsace et le secrétariat EUREKA-EUROSTARS a organisé une matinée d'information sur l'appel à projets EUROSTARS qui se clôture le 24 septembre prochain. Cette manifestation s'est déroulée le 1 juillet 2009 dans les locaux de la Maison de la Région, à Strasbourg.

Ce programme lancé en 2008 favorise la coopération entre industriels et laboratoires européens sur des programmes de recherche et développement technologique permettant de mettre sur le marché à court ou moyen terme de nouveaux produits, procédés ou services à forte valeur ajoutée. Il s'adresse principalement à des PME qui investissent fortement dans des activités de recherche et de développement technologique.

Pour en savoir plus sur l'appel à projets EUROSTARS :

[http://www.oseo.fr/a\\_la\\_une/agenda/appels\\_a\\_propositions/appel\\_a\\_projets\\_eurostars\\_2009](http://www.oseo.fr/a_la_une/agenda/appels_a_propositions/appel_a_projets_eurostars_2009)

**Réunion d'information sur l'appel à projets du cluster EUREKA EUROGIA+**

EUROGIA+ est un programme qui permet de financer au niveau de 15 pays européens, des projets de recherche et de développement technologique dans le domaine des énergies à faible taux de carbone (dont les énergies renouvelables). Le 9 juillet dernier, l'Agence Régionale de l'Innovation Alsace en collaboration avec le Réseau Europe Alsace a organisé une réunion d'information sur l'appel à projets du cluster EUREKA EUROGIA+ qui se clôture le 2 septembre prochain. Les projets soutenus seront des projets menés en partenariat sur une base transnational (au moins un partenaire dans un autre pays européen). Cette réunion a donné l'occasion aux participants de rencontrer Guy Goyeau qui est en charge de ce cluster afin de pouvoir échanger avec lui sur ce programme et les opportunités qu'il offre. La réunion s'est déroulée dans les locaux de la Maison de la Région, à Strasbourg.

Pour en savoir plus sur l'appel à projets EUROGIA + : <http://www.eurogia.com/>

**Trois régions s'associent pour la formation et l'emploi dans les énergies renouvelables grâce au soutien des fonds européens**

Conscientes des importants besoins en termes de personnels qualifiés dans les énergies renouvelables sur leur territoire, les régions Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine ont décidé de s'associer. Aujourd'hui, ces trois régions assurent à elles trois 1/5 de la production d'énergie en France avec un fort taux d'énergies renouvelables notamment en biomasse et en éolien. Les besoins en termes de maintenance de ces installations sont considérables et en forte croissance. Afin que les PME-PMI positionnées sur ces métiers puissent accéder à ce marché, les trois régions ont lancé l'opération Capital Compétences.

Les principales actions de cette opération sont orientées vers une quarantaine de PME en les aidant à acquérir les qualifications adéquates et vers les salariés des entreprises à travers une action de prospective portant sur les compétences de demain et un programme de développement des compétences des salariés (320 salariés sont concernés). L'opération concerne également les demandeurs d'emploi puisque les métiers de l'énergie prévoient de recruter de façon importante dans les prochaines années. Par ailleurs, un volet spécifique de ce projet prévoit de travailler en amont sur les référentiels de formation initiale afin de les faire évoluer sur les nouveaux besoins des métiers de l'industrie de l'énergie. Cette opération, d'une durée de deux ans, est cofinancée par les trois Conseils Régionaux concernés, la DRIRE Lorraine, la DREAL Champagne-Ardenne et le FEDER (Fonds Européen de Développement Régional).

**Marchés publics : Les collectivités locales satisfaites de la décision de la Cour de justice**

Pour consulter l'arrêt de la CJCE : Selon un arrêt rendu par la Cour de justice le 9 juin, des services publics peuvent être fournis via la coopération intercommunale sans passer par des appels d'offres, tant qu'il n'y a pas de partenaire privé. Cet arrêt concerne l'affaire C 480/06 qui opposait la Commission à l'Allemagne. Un contrat avait en effet été accordé en décembre 1995, sans appel d'offres, par quatre Landkreise (districts) allemands près de Hambourg au Stadtreinigung (service propreté) de la ville de Hambourg. Ce dernier portait sur le traitement de leurs déchets dans l'incinérateur géré par Stadtreinigung Hamburg. La Commission estimait que ce contrat aurait du passer par la procédure d'appel d'offres, conformément à la directive européenne sur les marchés publics (92/50/CE). La Commission avait fait valoir que les Landkreise étaient assimilables à des autorités contractantes au titre de la directive sur les marchés publics, et que la procédure d'adjudication s'imposait parce que le contrat prévoyait une rémunération.

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:62006J0480:FR:HTML>

**Pawel Samecki remplacera Danuta Hübner à la politique régionale**

Pawel Samecki, actuel membre du conseil de la Banque nationale polonaise (NBP), a été proposé par le gouvernement polonais au président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, pour remplacer Danuta Hübner (qui va siéger comme députée européenne) au poste de commissaire à la politique régionale. Le porte-parole du gouvernement polonais a confirmé dans les médias polonais, vendredi 26 juin, que le Premier ministre Donald Tusk s'est déjà entretenu à ce sujet avec M. Barroso et que le gouvernement a entamé la procédure formelle de désignation de M. Samecki à cette fonction. M. Samecki, un économiste de 51 ans, a été pendant un an (1999-2000) secrétaire du comité de l'intégration européenne, puis coordinateur au Collège d'Europe à Natolin (2002-2003).

**Année européenne de l'égalité : la Commission dresse un bilan positif**

Les Etats membres ont affecté des ressources considérables au déroulement concret de l'Année européenne 2007 de l'égalité des chances pour tous (AEEC), mais ils se sont aussi montrés disposés, parfois pour la première fois, à discuter ouvertement de la situation de leur pays en matière de discrimination et à définir des politiques publiques s'attaquant aux problèmes mis en lumière. Tel est le message qui ressort de la communication que la Commission a adoptée le 19 juin sur la mise en œuvre, les résultats et l'évaluation globale de l'AEEC. Selon le rapport d'évaluation, l'AEEC a contribué à élaborer des stratégies nationales anti-discrimination qui n'auraient parfois pas vu le jour sans elle. En juillet 2008, la Commission a proposé, une directive qui assure la protection contre la discrimination fondée sur l'âge, un handicap, l'orientation sexuelle et la religion ou les convictions, en dehors du lieu de travail. Durant la présidence tchèque, peu de réunions de groupes de travail ont été consacrées à cette directive. Les Tchèques sont connus pour leur peu d'enthousiasme pour une directive européenne sur ce thème. D'autres Etats membres et des groupes professionnels semblent avoir des problèmes majeurs avec le projet, qui sera de toute manière édulcoré avant son adoption. Les Suédois persévéreront, mais un accord politique ne sera pas à leur portée.

Pour consulter la proposition de directive de la Commission européenne :

<http://ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=477&langId=en>

## Constitution pour le Parlement européenne mais attente pour la Commission européenne

Le nouveau Parlement européen issu des élections de juin 2009 s'est réuni pour la première fois mardi 14 juillet à Strasbourg. Cette première session a été consacrée aux différents tours de scrutin nécessaires à l'élection du président et des vice-présidents, à la fixation de la composition numérique de ses commissions parlementaires et des réunions constitutives de ces dernières. Par contre, la reconduction de M.Barroso à la présidence de la Commission européenne n'a pas été confirmée et est repoussée à l'automne suite à la tenue du référendum irlandais.

### **Election du Président du Parlement européen**

Jerzy Buzek est le premier Européen de l'Est à la tête du Parlement. Il a été élu Président du Parlement européen, lors de la session plénière constitutive du 14 juillet à Strasbourg. L'ancien Premier ministre polonais Jerzy Buzek, âgé de 69 ans, présidera l'assemblée durant deux ans et demi. Membre de la Plateforme civique de l'actuel chef du gouvernement polonais Donald Tusk, Jerzy Buzek était le candidat du Parti populaire européen (PPE) pour succéder au conservateur allemand Hans-Gert Pottering. Dès le premier tour, il a reçu bien plus que la majorité absolue des suffrages exprimés requise.

Jerzy Buzek a obtenu le soutien du PPE, d'une grande partie des socialistes - qui ont négocié en échange la présidence du Parlement pour la seconde moitié de la législature - des libéraux, des conservateurs eurosceptiques et des verts.

Après son élection, Jerzy Buzek a brièvement présenté ses priorités en mettant l'accent sur l'emploi, le changement climatique, la sécurité énergétique, ainsi que les relations avec les pays tiers comme les Etats-Unis ou le partenariat à l'Est. Dans ce contexte, il plaide pour l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne qui permettra à l'Europe de peser davantage sur la scène internationale mais aussi au Parlement européen de mieux fonctionner. Enfin, il souhaite insister sur une « Europe plus proche des citoyens » et reconnaît que le PE devra travailler en profondeur avec les parlements nationaux. Sur la question du siège de l'institution à Strasbourg, le nouveau président ne compte pas rouvrir le dossier, estimant que la décision est dans les mains du Conseil européen.

### **Constitution des groupes politiques**

A l'instar de la dernière mandature, les 736 députés européens élus le 7 juin 2009 se répartissent en sept groupes parlementaires au sein de la nouvelle assemblée. Quelques changements sont malgré tout intervenus et les 7 groupes sont les suivants:

- Groupe du Parti populaire européen (Démocrates-chrétiens) (PPE)
- Groupe de l'Alliance Progressiste des Socialistes & Démocrates au Parlement européen (S&D)
- Groupe Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe (ADLE)
- Groupe des Verts/Alliance libre européenne (Verts/ALE)
- Conservateurs et Réformistes européens (CRE)
- Groupe confédéral de la Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique (GUE/NGL)
- Groupe Europe de la liberté et de la démocratie (ELD)

Les élus français sont présents dans tous les groupes sauf au sein des Conservateurs et Réformistes européens. Au niveau des groupes politiques, Joseph Daul a été reconduit président du PPE et Daniel Cohn-Bendit conserve la coprésidence du groupe des Verts/ALE.

Si le traité de Lisbonne est approuvé par référendum en Irlande en octobre prochain, la France disposera de deux députés supplémentaires. Leur mode de désignation n'est cependant aujourd'hui pas encore résolu.

L'Assemblée nationale devrait prendre position sur ce sujet après la ratification du traité par l'Irlande.

Détails des groupes politiques au Parlement européen:

[http://www.europarl.europa.eu/news/public/focus\\_page/008-58035-201-07-30-901-20090710FCS58034-20-07-2009-2009/default\\_fr.htm](http://www.europarl.europa.eu/news/public/focus_page/008-58035-201-07-30-901-20090710FCS58034-20-07-2009-2009/default_fr.htm)

### Constitution des commissions parlementaires

S'agissant des commissions parlementaires, elles sont au nombre de 20, plus deux sous-commissions et une commission temporaire sur la crise financière.

Les députés français ont obtenu quatre présidences de commissions parlementaires : Eva Joly au Développement, Alain Lamassoure au Budget, Pervenche Berès à l'Emploi et aux Affaires sociales et Arnaud Danjean à la sous-commission Sécurité et Défense.

Onze autres français ont été élus Vice-présidents de commissions parlementaires.

Liste des présidents et vice-présidents des commissions parlementaires:

[http://www.europarl.europa.eu/news/expert/infopress\\_page/008-58350-196-07-29-901-20090715IPR58349-15-07-2009-2009-false/default\\_fr.htm](http://www.europarl.europa.eu/news/expert/infopress_page/008-58350-196-07-29-901-20090715IPR58349-15-07-2009-2009-false/default_fr.htm)

Liste des membres français dans les commissions parlementaires:

[http://www.europarl.europa.eu/news/expert/infopress\\_page/008-58593-257-09-38-901-20090720IPR58592-14-09-2009-2009-false/default\\_fr.htm](http://www.europarl.europa.eu/news/expert/infopress_page/008-58593-257-09-38-901-20090720IPR58592-14-09-2009-2009-false/default_fr.htm)

### Les mandats des Eurodéputés alsaciens

Joseph DAUL, inscrit au Groupe du Parti Populaire Européen (Démocrates-Chrétiens) est Membre de la Commission de la pêche et Membre suppléant de la Commission de l'emploi et des affaires sociales.

Catherine TRAUTMANN inscrite au Groupe de l'Alliance Progressiste des Socialistes et Démocrates au Parlement Européen est Membre de la Commission de la pêche et Membre suppléant de la Commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie.

Sandrine-Sabrina BÉLIER, Groupe des Verts/Alliance libre européenne est Membre de la Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire et Membre suppléant des Commission des affaires constitutionnelles et Commission des pétitions.

Liem HOANG NGOC fait parti du Groupe de l'Alliance Progressiste des Socialistes et Démocrates au Parlement Européen et est Membre de la Commission des affaires économiques et monétaires et est Membre suppléant de la Commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs.

### Le référendum irlandais dicte le calendrier de mise en place de la Commission européenne

Le mandat de la Commission Barroso se termine officiellement le 31 octobre 2009. Mais le calendrier du

renouvellement des vingt-sept commissaires européens tient essentiellement à l'organisation et au résultat du référendum irlandais sur le traité de Lisbonne. Suivant ce dernier, deux options se profilent. S'il est positif, le Traité de Lisbonne maintiendra le statu quo d'un commissaire par pays, comme il a été convenu et obtenu par Dublin en décembre 2008. Dans le cas contraire, le traité de Nice continuera de s'appliquer et entraînera une réduction du nombre de commissaires.

Le Premier ministre irlandais Brian Cowen (centre-droit) a confirmé le 8 juillet 2009 devant le parlement national que le second référendum irlandais sur le traité de Lisbonne serait organisé le 2 octobre 2009.

De leur côté, les Etats commencent à désigner leurs favoris pour les postes de commissaires. Le candidat français est comme attendu, Michel Barnier, ancien ministre de l'Agriculture et de la Pêche, élu au Parlement européen le 7 juin, après avoir mené la liste UMP (droite) aux élections européennes en Ile-de-France. Le président Nicolas Sarkozy a récemment confirmé qu'il figurait en tête de liste des postulants français au poste de commissaire européen. Ce serait un retour aux sources pour ce bon connaisseur de l'Europe puisque M. Barnier a été commissaire à la Politique régionale de 1999 à 2004. Cette fois-ci, après le poste de commissaire à la Justice, la Liberté et la Sécurité de Jacques Barrot, c'est un poste économique important que Paris revendique. Le nom de M. Barnier est ainsi souvent évoqué pour le Marché intérieur. Jusqu'à récemment, d'autres noms ont circulé, comme celui de François Fillon, Premier ministre, et de Christine Lagarde, ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi. Mais tous deux ont été reconduits dans leurs fonctions lors d'un remaniement ministériel fin juin.

## AGRICULTURE

**Forcing des nouveaux pays membres pour une PAC plus équitable**

Les ministres de l'Agriculture de l'UE ont procédé, le 2 juin à Brno en République tchèque, à des discussions informelles sur l'avenir de la politique agricole commune (PAC) après 2013, avec en toile de fond le sort à réserver aux paiements directs. Tant du côté de la Commission européenne que de nombreux Etats membres, le constat a été que l'UE a besoin de poursuivre le régime des paiements directs qui offre un filet de sécurité aux agriculteurs en termes de revenu, permet de rémunérer un « bien public » (paysage biodiversité, gestion de l'espace) et d'assurer la sécurité alimentaire. Mais les pressions sont fortes pour modifier ou supprimer plusieurs dispositions majeures du régime actuel dans le contexte de la crise économique. Les douze nouveaux Etats membres, emmenés par les Tchèques, sont déterminés à peser de tout leur poids dans cette vaste négociation agro-budgétaire qui débutera véritablement l'année prochaine, a fait remarquer Mariann Fischer Boel devant la presse. Pour la commissaire à l'agriculture, toute nouvelle répartition de l'enveloppe budgétaire entre les Etats membres pour l'après 2013 doit aller dans le sens d'une plus grande uniformité des aides directes. Celles-ci s'élèvent actuellement en moyenne à 300 euros par hectare dans les 15 anciens Etats membres et à 180 euros dans les 12 nouveaux. Mme Fischer Boel a souligné la nécessité d'en finir avec les références historiques utilisées par certains Etats membres, la France et l'Espagne notamment, pour calculer le niveau des aides. La Commission présentera durant l'été ou au début du printemps une communication générales sur la révision du budget et l'avenir des politiques de l'Union. Elle sera suivie, quelques mois plus tard (mi- 2011), de propositions législatives pour les perspectives financières 2014 et sur les politiques, dont l'agriculture.

Faisant suite à cette réunion informelle, les conclusions - de la présidence du Conseil donc et non du Conseil - sur « L'avenir de la PAC après 2013 : les paiements directs » soulignent que tout futur régime d'aides « devra être juste et légitime, efficace, simple à mettre en œuvre, suffisamment souple, et facile à justifier et à expliquer ». « Dans cette optique, il faudra notamment envisager d'autres paramètres que les périodes et les données historiques de référence qui sont utilisées aujourd'hui », précise le texte. Les conclusions notent aussi l'intention du Conseil que la Commission européenne de « présenter une communication en 2010 » et ensuite « des propositions législatives en 2011, en même temps que les propositions sur les perspectives financières »

Pour plus d'informations :

[http://www.eu2009.cz/fr/news-and-documents/press-releases/les-ministres-de-l\\_agriculture-ont-confirme-leur-volonte-de-discuter-de-l\\_avenir-des-paiements-directs-24655/](http://www.eu2009.cz/fr/news-and-documents/press-releases/les-ministres-de-l_agriculture-ont-confirme-leur-volonte-de-discuter-de-l_avenir-des-paiements-directs-24655/)

**La Commission renonce à autoriser le coupage pour la production du vin rosé**

Mariann Fischer Boel, la commissaire européenne à l'Agriculture et au Développement rural, a annoncé le 8 juin qu'elle renonçait finalement à faire passer sa proposition visant à lever l'interdiction du coupage de vin blanc et de vin rouge pour fabriquer du vin rosé. Les producteurs français et italiens étaient particulièrement hostiles à ce projet d'autoriser le coupage, qui est donc abandonné.

Cette dernière a justifié cette décision en expliquant qu'il était important d'écouter les producteurs s'inquiétant des changements envisagés aux règlements, notamment que ceux-ci pourraient saper l'image du rosé traditionnel. Les professionnels français et les producteurs européens s'étaient mobilisés activement depuis

plusieurs mois pour convaincre la Commission de maintenir la production traditionnelle de vin rosé.

### **Agroalimentaire : Une « feuille de route » pour mieux faire face à la crise**

Améliorer les relations entre les opérateurs de la chaîne d'approvisionnement alimentaire, fixer les prix de manière plus transparente ou analyser l'utilité des marques commerciales figurent parmi les actions qui devraient être prises pour dynamiser l'industrie agroalimentaire européenne. Celles-ci sont reprises dans une « feuille de route » adoptée le 6 juillet à Bruxelles lors d'une réunion entre les représentants du secteur et les trois commissaires européens : Günter Verheugen (Industrie), Mariann Fischer Boel (Agriculture) et Meglena Kuneva (Consommateurs). Notant que l'industrie alimentaire de l'UE n'échappe pas à l'actuel ralentissement de l'activité économique, les parties ont examiné comment mettre en œuvre les recommandations du groupe de haut niveau sur l'industrie agroalimentaire formulées le 17 mars 2009 (1). La feuille de route convenue énumère une série d'actions coordonnées à lancer rapidement, notamment :

- l'amélioration de la transparence de la fixation des prix et des accords contractuels tout au long de la chaîne d'approvisionnement alimentaire ;
  - l'établissement d'un mécanisme de surveillance du marché en matière de contrefaçon ;
  - une analyse des points forts et des faiblesses de l'industrie agroalimentaire européenne sur le marché mondial ;
  - la simplification des procédures administratives applicables notamment aux PME, pour participer à des programmes de financement de la recherche ;
  - l'instauration d'un dialogue social dans l'industrie agroalimentaire ;
  - l'élaboration de programmes éducatifs valorisant l'industrie agroalimentaire ;
  - la création d'un forum européen pour discuter de l'amélioration des relations commerciales entre les acteurs de la chaîne d'approvisionnement alimentaire et adopter un code de conduite applicable dans toute l'UE ;
  - le lancement d'une étude des effets des marques commerciales des distributeurs sur la compétitivité de l'industrie agroalimentaire, notamment des petites et moyennes entreprises (PME) ;
  - la promotion des instruments à la disposition des PME, tels que, par exemple, Enterprise Europe Network ;

Selon la Commission, l'agroalimentaire comprend quelque 280 000 entreprises dont plus de 90 % sont des PME et emploie 4 millions de personnes. C'est la première industrie en Europe par son chiffre d'affaires (environ 800 milliards d'euros).

(1) Groupe créé en avril 2008, réunissant des représentants des États membres, de l'industrie agroalimentaire, de la société civile et des associations professionnelles, avec pour mission d'identifier et d'étudier les facteurs qui déterminent la compétitivité du secteur et de formuler des recommandations

Pour plus d'informations :

[http://ec.europa.eu/enterprise/newsroom/cf/itemlongdetail.cfm?item\\_id=3272&lang=fr](http://ec.europa.eu/enterprise/newsroom/cf/itemlongdetail.cfm?item_id=3272&lang=fr)

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

### La BEI facilite l'accès des plus démunis aux services financiers

La Banque européenne d'investissement consacre 20 millions de dollars à un nouveau fond axé sur la micro-assurance - LeapFrog Financial Inclusion Fund - qui investira dans des sociétés qui offrent des assurances et des produits financiers connexes aux bas revenus dans les pays en développement. L'accord d'investissement a été signé le 17 juin à Luxembourg avec les représentants de Leapfrog et les principaux investisseurs du fonds dont les institutions européennes de développement et le secteur privé de la microfinance tels que Omidyar Network, Triodos, et Accion International. La mise globale des investisseurs s'élève à 44 millions de dollars. Le fonds de micro-assurance LeapFrog est prévu pour dix ans. L'investissement visera les sociétés qui offrent des produits de micro-assurance aux bas revenus et exclus tant en Afrique et en Asie. LeapFrog crée en outre un instrument d'assistance technique pour lequel la BEI envisage une contribution à concurrence de 2 millions d'euros.

Pour plus d'informations : <http://www.leapfroginvest.com/>

### Régime français de capital - investissement

Le gouvernement français a reçu le feu vert de la Commission européenne, le 7 juillet, pour autoriser les autorités nationales et locales à participer à des structures d'intervention en capital-investissement, afin de faciliter l'accès des PME à ce type de capital. Cette mesure est conforme aux lignes directrices de la Commission sur le capital-investissement et au cadre temporaire pour les aides d'État destinées à favoriser l'accès au financement dans le contexte de la crise économique et financière actuelle. Le régime respecte, en particulier, les seuils fixés pour les tranches d'investissement et pour la participation d'investisseurs privés et sa durée est limitée au 31 décembre 2010. Cette mesure est la deuxième adoptée par la France dans le domaine du capital-investissement au titre du cadre temporaire fait partie d'une série de régimes, autorisés par la Commission ces derniers mois, adoptés par la France en faveur de l'économie réelle afin de remédier au resserrement actuel du crédit.

## EDUCATION/JEUNESSE/FORMATION

### Citoyenneté 2011, Année européenne du volontariat

La Commission européenne a adopté le 3 juin la décision consistant à faire de 2011 l'Année européenne du volontariat. Elle prévoit d'y allouer un budget de six millions d'euros ainsi que deux millions supplémentaires pour les travaux préparatoires qui commenceront en 2010. Le Conseil et le Parlement européen devraient entériner cette proposition début 2010. Le volontariat occupe une grande place dans des secteurs aussi divers que l'éducation, la jeunesse, la culture, le sport, l'environnement, la santé, l'aide sociale, la protection des consommateurs, l'aide humanitaire, la politique de développement, la recherche, l'égalité des chances, ou encore, les relations extérieures. Les objectifs suivants seraient assignés à cette Année du volontariat :

- travailler à l'instauration de conditions propices au volontariat dans l'UE ;
- donner aux organisations de volontariat les moyens d'agir et améliorer la qualité de ce dernier ;
- récompenser et reconnaître les activités de volontariat ;
- sensibiliser l'opinion publique à la valeur et à l'utilité du volontariat (conférences, échange d'enseignements, publication de documents).

Dans les États membres, des activités de même nature devraient être menées par l'intermédiaire de structures de coordination nationales. La Commission espère que cette démarche débouchera sur un développement du volontariat et sur une meilleure appréhension de la valeur ajoutée, d'une part, et qu'elle mettra en évidence le lien entre le volontariat à l'échelon local et son importance dans le contexte plus large de l'Europe, d'autre part. L'Année européenne du volontariat devrait permettre aux volontaires et aux organisations des quatre coins de l'Europe de faire ensemble le point sur les meilleures pratiques recensées dans les États membres. Les pouvoirs publics pourront, quant à eux, obtenir de plus amples renseignements sur le volontariat et les volontaires, et faciliter cette pratique. Les citoyens européens peu sensibilisés jusqu'ici par les activités de volontariat pourront, pour leur part, en apprendre davantage et se découvrir - pourquoi pas ? - un intérêt nouveau pour ces activités. Enfin, ceux qui sont déjà volontaires devraient voir leurs efforts davantage reconnus. Pratiquement, des campagnes de sensibilisation seront organisées dans tous les États membres via des conférences, des séminaires, des échanges d'expériences et la publication de documents. Les projets organisés dans le cadre du programme européen « Jeunesse en action » et liés au volontariat seront particulièrement mis en avant, l'objectif étant de faire intervenir les parties prenantes à tous les niveaux concernés.

### Labels universitaires de la mobilité étudiante

Soixante-cinq établissements de l'enseignement supérieur de seize pays ont été récompensés le 11 juin par des labels de qualité européens pour les efforts qu'ils déploient afin de permettre à leurs étudiants d'étudier à l'étranger. Ces labels sont attribués aux universités qui ont démontré leur excellence dans l'application du Système européen de transfert et d'accumulation de crédits (ECTS) et du supplément au diplôme (SD), deux instruments européens favorisant la transparence de l'enseignement et de l'étude et facilitant la reconnaissance des études et des qualifications. L'ECTS est utilisé pour le transfert de crédits (mobilité des étudiants) et l'accumulation de crédits (parcours d'étude menant à un diplôme).

Pour plus d'informations :

[http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?](http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/09/907&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=en)

[reference=IP/09/907&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=en](http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/09/907&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=en)

### La Commission donne le coup d'envoi à une étude comparative sur les universités

Suite à un appel à propositions, la Commission européenne a annoncé le 2 juin, avoir choisi le consortium CHERPA-Network pour la mise au point d'un classement multidimensionnel des universités à l'échelle mondiale, sous la direction du Centre for Higher Education Policy Studies de l'Université Twente (Pays-Bas) et du Centrum für Hochschulentwicklung (Allemagne). Les classements existants se concentrent uniquement sur certains aspects de recherche et sur des établissements dans leur globalité plutôt que sur des programmes et des disciplines individuels, explique la Commission. Le projet couvrira tous les types d'universités et autres établissements d'enseignement supérieur ainsi que des instituts de recherche. Le classement à établir et à tester permettra de comparer des établissements similaires au sein et en dehors de l'Union européenne. Il sera axé sur différents domaines d'études et aidera les établissements à mieux se positionner et à améliorer leur stratégie de développement ainsi que la qualité et les prestations. Des informations accessibles, transparentes et comparables aideront par ailleurs les parties intéressées, en particulier les étudiants, à faire un choix en toute connaissance de cause, grâce aux informations perçues sur les différents établissements et leurs programmes. L'étude sera finalisée en deux ans et coûtera approximativement 1,1 million d'euros.

### Formation professionnelle : L'UE va manquer l'objectif de Lisbonne 2010

Dans son rapport annuel 2008 présenté fin juin, le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) note un déséquilibre et un manque de correspondance entre aptitudes et demandes du marché de l'emploi dans l'UE. A la lumière de la récession, on observe une limitation des ressources et de l'investissement des entreprises en formation continue. Ce tarissement des investissements rendra plus difficile d'atteindre en 2010 les objectifs fixés à Lisbonne en l'an 2000. L'étude reconnaît que le vieillissement rapide de la population européenne sera lourd de conséquences pour l'offre future de travail et pour la compétitivité et la croissance de l'UE. Les remèdes et nouveaux emplois ne proviendront que de la mise à niveau professionnelle continue couplée à l'innovation. Ainsi, à la fin 2020, la main-d'œuvre européenne devrait avoir au moins des compétences moyennes si l'on veut une croissance durable dans l'Union. L'Europe doit dès lors résister à la tentation de réduire les dépenses en formation et enseignement, pour se concentrer sur des solutions qui, justement, incluent l'investissement en qualifications. Côté positif, l'étude note un intéressant croissant des groupes de travail pour la mise au point et l'application de principes communs d'enseignement et de formation professionnelle tel que repris dans la plateforme pour l'Enseignement et la Formation 2010.

Pour consulter l'étude récente « Future skill needs in Europe : focus on 2020 » :

[http://www.cedefop.europa.eu/etv/Upload/Information\\_resources/Bookshop/498/5191\\_en.pdf](http://www.cedefop.europa.eu/etv/Upload/Information_resources/Bookshop/498/5191_en.pdf)

### Dix mille bourses Erasmus Mundus financées ce semestre

La Commission a annoncé le 2 juillet le financement de près de 10 000 nouveaux projets par le programme Erasmus Mundus pour l'année universitaire 2009-2010. Ce sont ainsi 8 385 étudiants et universitaires qui viendront étudier ou enseigner en Europe, tandis que 1 561 Européens effectueront des séjours dans des établissements partenaires de pays non européens. Les bénéficiaires de bourses sont originaires de 105 pays : Chine surtout, mais aussi Inde, Brésil, Mexique, Bangladesh, États-Unis, Éthiopie, Russie et Indonésie. Les universitaires proviennent de 75 pays, en tête desquels figurent les États-Unis, la Chine, l'Inde, l'Australie et le Canada. Pour la commissaire Benita Ferrero-Waldner (Relations extérieures) le programme joue un rôle essentiel dans le développement des pays et l'ouverture de perspectives pour les plus jeunes générations. De même, ce programme représente un outil précieux pour construire et renforcer des réseaux à travers le monde. Durant sa deuxième phase 2009-2013, le programme continuera de choisir de nouveaux mastères Erasmus Mundus et de décerner des bourses aux meilleurs étudiants et universitaires. L'année universitaire 2010-2011 accordera des bourses à des programmes de doctorats nouvellement sélectionnés, et des bourses



pour permettre à des étudiants européens de se rendre dans des universités participantes hors UE.

#### **Repère :**

Erasmus Mundus est un programme de coopération et de mobilité dans le domaine de l'enseignement supérieur qui vise à améliorer la qualité de l'enseignement supérieur européen et à promouvoir le dialogue et la compréhension entre les peuples et les cultures par une coopération avec des pays situés hors de l'Union européenne.

Pour plus d'informations :

[http://ec.europa.eu/education/external-relation-programmes/doc72\\_en.htm](http://ec.europa.eu/education/external-relation-programmes/doc72_en.htm)

#### **Un Livre vert sur la mobilité des jeunes apprenants**

La Commission européenne a présenté le 8 juillet, un Livre vert sur la mobilité des apprenants. Intitulé « Promouvoir la mobilité des jeunes à des fins d'apprentissage », le document veut engager un débat sur la meilleure façon d'accroître les possibilités qu'ont les jeunes Européens de développer leurs connaissances et leurs compétences à l'étranger et ouvre une consultation publique visant à recueillir l'avis des parties prenantes sur la question. En 2006, à peine 0,3 % des 16-19 ans ont pu se rendre à l'étranger grâce aux programmes européens. L'Union favorise la mobilité des apprenants de longue date grâce à divers programmes et initiatives, notamment le programme « Éducation et formation tout au long de la vie 2007-2013 », qui couvre une large palette de domaines. En publiant ce Livre vert, la Commission entend ainsi traiter de la situation de l'ensemble des jeunes dans tous les contextes d'éducation et de formation (et s'il cible les 16-35 ans, aucune limite d'âge n'a cependant été fixée dans la perspective de l'apprentissage tout au long de la vie). Une initiative qui fait suite à une double impulsion : d'une part, une invitation du Conseil des ministres de novembre 2008 à développer la mobilité pour tous, dans les différents contextes d'apprentissage ; d'autre part, le communiqué de Louvain-la-Neuve d'avril 2009 signé par les ministres chargés de l'enseignement supérieur dans les pays participant au processus de Bologne, établissant qu'au moins 20 % des diplômés devront avoir bénéficié d'une période de formation à l'étranger d'ici 2020.

Trois questions sont soulevées dans le document :

- comment encourager la mobilité
- quels sont les obstacles et comment les surmonter
- comment créer de nouveaux partenariats

Pour répondre au questionnaire en ligne jusqu'au 15 décembre 2009:

[http://ec.europa.eu/dgs/education\\_culture/consult/index\\_en.html](http://ec.europa.eu/dgs/education_culture/consult/index_en.html)

Pour plus d'informations :

[http://ec.europa.eu/youth/news/news1553\\_en.htm](http://ec.europa.eu/youth/news/news1553_en.htm)

#### **Coup d'envoi d'une initiative sur la santé des jeunes**

Dans le but d'associer plus activement les jeunes à l'élaboration des politiques européennes en matière de santé, la Commission le 9 juillet, une initiative sur la santé des jeunes intitulée « Bien dans son corps, bien dans sa peau ! ». Cette initiative a débuté par une conférence sur la santé des jeunes, les 9 et 10 juillet 2009 à Bruxelles. Plus de deux cents jeunes âgés de 18 à 25 ans, originaires de toute l'Europe, y ont débattu, avec des responsables politiques et des représentants d'organisations de la santé, de questions clés pour la santé : la consommation d'alcool, de tabac et de drogues, l'activité physique et la santé mentale. Cette conférence se

complète d'un site multilingue sur le portail « santé » de l'UE, et d'un blog destiné aux jeunes. La commissaire Androulla Vassiliou (Santé) a dit déceler des signes inquiétants chez un grand nombre de jeunes adoptants des comportements qui, à long terme, auront des conséquences négatives sur leur santé et leur activité. Cette initiative vise à :

- associer plus étroitement les jeunes aux politiques de santé publique de l'Union Européenne ;
- renforcer le partenariat avec les jeunes dans le domaine de la prise de décision ;
- associer les acteurs d'autres domaines d'action européens et nationaux à l'application des programmes de prévention axés sur les jeunes ;
- soutenir les actions menées par les États membres en faveur de la santé des jeunes.

Pour plus d'informations :

[http://ec.europa.eu/health-eu/youth/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/health-eu/youth/index_fr.htm)



### Communication sur la nécessité de mieux utiliser les Fonds européens et adoption d'une proposition de la Commission visant à faciliter l'accès aux microcrédits pour l'emploi, qui devrait entrer en vigueur en 2010

La Commission a adopté le 3 juin une communication intitulé «un engagement partagé sur l'emploi » visant à maintenir l'emploi et promouvoir la mobilité, améliorer les compétences pour une meilleure adéquation aux besoins du marché du travail, améliorer l'accès à l'emploi sont les premières priorités de l'Union pour faire face à la crise. Mais il s'agit aussi de faire de cette situation de crise une opportunité pour faire de l'Union une économie plus verte, plus compétitive et innovante avec des marchés du travail ouverts, une société plus inclusive avec des emplois de qualité pour tous. Pour déterminer comment y arriver, la Commission européenne a appelé les partenaires sociaux européens, les États membres et l'Union européenne à s'engager ensemble pour l'emploi. Pour la Commission, les « emplois verts » constitueront un facteur clé de croissance des marchés du travail de l'Union.

En matière d'emploi, la Commission propose de:

- utiliser à meilleur escient le Fonds social européen (FSE) et mieux anticiper et gérer les restructurations d'entreprises. À cette fin, la Commission a mis en place une « boîte à outils pour les restructurations » et demandé aux partenaires sociaux de mettre en place des partenariats sectoriels bénéficiant du soutien du FSE ;
- booster la création d'emplois. Les États membres devraient donner la possibilité de créer un environnement favorable à l'esprit d'entreprise entre autres par le biais d'une réduction des coûts non salariaux, estime la Commission qui préconise un meilleur encadrement des chômeurs et des jeunes qui souhaitent créer leur propre entreprise ;
- faciliter la mobilité via le portail Eures sur lequel sera présenté un nouveau service en ligne « Match and Map », un projet pilote qui sera fin prêt fin 2009 et qui fournira des informations sur les opportunités d'emploi et de formation, sur les compétences des intéressés et sur les vacances d'emploi.

Une Europe prospère se reconnaît à sa capacité à créer des emplois compétitifs et durables grâce à une main-d'œuvre extrêmement qualifiée. La Commission et les États membres renforceront, par le biais du nouveau cadre stratégique pour l'éducation et la formation, l'efficacité de la formation et de l'apprentissage tout au long de la vie. L'UE a récemment accepté que 15% des travailleurs devraient suivre un apprentissage tout au long de la vie et que 40% des personnes âgées de 30 à 34 ans devraient peaufiner leur formation universitaire d'ici à 2020. Des objectifs nationaux et spécifiques devraient être établis à cette fin, écrit la Commission.

Cette dernière demande également aux États membres, avec le soutien du FSE, de:

- garantir à au moins 5 millions de jeunes européens de pouvoir suivre une formation professionnelle d'excellente qualité jusqu'à la fin 2010
- développer très rapidement des stratégies visant à ce que les élèves ne quittent plus l'école avant terme
- donner la possibilité de trouver un emploi ou de suivre une formation aux jeunes de 15 à 19 ans qui pour la première fois se trouvent au chômage durant un mois, et à ceux de 20-24 ans durant deux mois.

Pour la Commission, le meilleur moyen d'éviter l'exclusion sociale, c'est d'avoir un emploi. Elle demande donc d'aider plus particulièrement les femmes, les seniors actifs et les autres groupes faisant l'objet de

discrimination, y compris les travailleurs migrants en provenance de pays tiers, sur le marché du travail, mais aussi d'aider les travailleurs licenciés et victimes de restructurations à reprendre le plus rapidement un travail.

Par ailleurs, l'accès et l'usage du FSE du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation ont été simplifiés, rappelle la Commission dans sa communication. Pour la Commission, le FSE est un outil d'exception pour investir dans les ressources humaines: environ 9 millions de citoyens en bénéficient chaque année. La crise requiert une mobilisation urgente des allocations du FSE qui sont normalement distribuées de manière graduelle sur une période de 9 à 10 ans. Via l'utilisation totale du budget disponible dans les perspectives financières de l'UE, la Commission veut garantir la disponibilité d'approximativement 19 milliards d'euros pour le FSE sur la seule période 2009-2010. En outre, la Commission relève que le FSE peut affecter 1,2 milliard d'euros aux partenaires sociaux pour établir des projets entre eux au niveau des régions.

Suite à la communication intitulée « L'engagement partagé pour l'emploi », la Commission et le Conseil des Ministres de l'Emploi et des Affaires Sociales ont adopté conjointement le 2 juillet, une proposition de décision visant à faciliter l'accès des très petites entreprises aux microcrédits. Elle espère que cette nouvelle facilité d'accès aux microcrédits sera opérationnelle en 2010. Le texte vise aussi ceux qui, ayant perdu leur emploi, souhaitent créer leur propre entreprise. Cette nouvelle facilité financière disposera d'un budget initial de 100 millions d'euros, qui pourrait atteindre 500 millions d'euros par le biais de systèmes d'investissements conjoints avec des institutions financières internationales, et plus particulièrement avec le groupe de la Banque européenne d'investissement (BEI). Quelque 45000 prêts pourraient être octroyés sur une période de huit ans. Cette nouvelle facilité peut être soutenue par le Fonds social européen (FSE), qui peut accorder des bonifications d'intérêt. Il est également possible de recourir simultanément au FSE et à la nouvelle facilité de micro-financement de la BEI/Commission.

#### Repère :

Dans l'Union européenne, le microcrédit signifie des demandes de prêts de moins de 25.000 euros. Il s'adresse à des micro-entreprises, employant moins de 10 personnes (soit 91% de toutes les entreprises européennes) et qui ont des difficultés à trouver du crédit. Il s'adresse également aux chômeurs ou aux personnes inactives qui veulent monter leur propre entreprise mais qui, par leur situation même, n'ont pas accès aux services bancaires traditionnels.

La crise économique devrait entraîner la perte de 3,5 millions d'emplois en 2009, et la crise financière a quant à elle eu pour effet de restreindre l'accès aux crédits et aux capitaux nécessaires à la création d'une entreprise. Le taux de chômage devrait atteindre les 10% dans l'Union européenne en 2010. Face à une telle situation, l'objectif de la Commission est donc de donner une nouvelle chance à ceux qui ont perdu leur emploi à cause de la récession en leur permettant d'avoir accès à des prêts pour créer leur propre société, mais aussi de permettre la création de nouveaux types d'emplois, dans le secteur de l'économie sociale.

Pour plus d'informations sur Communication sur la nécessité de mieux utiliser les Fonds européens et adoption d'une proposition de la Commission visant à faciliter l'accès aux microcrédits pour l'emploi :

<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=89&langId=fr&newsId=514&furtherNews=yes>

Pour plus d'informations :

<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=en&catId=89&newsId=547&furtherNews=yes>

## Conclusions du Conseil Emploi et Affaires sociales

Le Conseil des ministres de l'Emploi et des Affaires sociales de l'UE a adopté le 8 juin des conclusions sur « l'égalité des chances pour les femmes et les hommes: vieillir en restant actif et dans la dignité ».

Dans ses conclusions, le Conseil recommande aux États membres d'intégrer la question du vieillissement dans toutes les politiques pertinentes, afin de faire face au défi démographique, et de créer ainsi pour les femmes et les hommes âgés les conditions leur permettant d'être actifs et de vieillir dans la dignité, y compris les personnes désavantagées à plus d'un titre. Il les invite notamment à promouvoir, en coopération avec les partenaires sociaux, des politiques visant à inciter les travailleurs âgés à rester actifs, en intégrant notamment des mesures appropriées dans les programmes nationaux de réforme et dans les rapports nationaux sur les stratégies d'inclusion sociale et de protection sociale.

Le Conseil recommande plus particulièrement que les États membres et la Commission européenne continuent d'intervenir pour que la société civile, y compris les ONG de défense des femmes et d'autres ONG, et les partenaires sociaux participent activement à l'action menée pour promouvoir et renforcer la sécurité, la santé et la pleine participation des femmes et des hommes âgés dans tous les aspects de la vie sociale.

Pour consulter les conclusions :

<http://www.consilium.europa.eu/uedocs/NewsWord/fr/lisa/108376.doc>

Les ministres ont également adopté leurs conclusions sur « les services sociaux, un instrument d'inclusion active et de renforcement de la cohésion sociale et un gisement d'emplois ».

Dans ses conclusions, le Conseil invite:

- les États membres à faire en sorte que les mesures visant à lutter contre l'exclusion sociale et à favoriser l'inclusion active des personnes qui sont les plus éloignées du marché de l'emploi, en améliorant l'accès aux services sociaux, figurent parmi leurs priorités politiques
- la Commission européenne à continuer de soutenir l'échange de bonnes pratiques entre les États membres en ce qui concerne l'accès à des services sociaux de qualité et viables à long terme
- les États membres et la Commission européenne à poursuivre les travaux menés au sein du Comité de la protection sociale en ce qui concerne l'application des règles communautaires aux services sociaux d'intérêt général et le cadre volontaire pour la qualité des services sociaux, qui vise à fournir des orientations sur la méthode à suivre pour fixer, contrôler et évaluer les normes de qualité applicables aux services sociaux, dans le respect du principe de subsidiarité.

Pour consulter les conclusions :

<http://www.consilium.europa.eu/uedocs/NewsWord/fr/lisa/108372.doc>

### Une étude de l'Agence européenne de l'environnement met en exergue l'énorme potentiel de l'éolien dans l'Union

« Le potentiel d'énergie éolienne terrestre et en mer de l'Europe », un récent rapport de l'Agence européenne de l'environnement (EEA) conclut que l'ampleur des ressources de l'Europe en énergie éolienne est « de très grande portée ». Selon ce rapport, le potentiel d'énergie éolienne de l'UE sera trois fois plus grand que la demande prévue en électricité à l'horizon 2020, voire sept fois plus d'ici 2030. Un chiffre qui, aux yeux de l'EEA, confirme la nécessité que les décideurs politiques facilitent l'intégration de l'éolien dans le système énergétique de l'UE. Salué par l'industrie éolienne, le rapport confirme aussi que l'objectif, défendu par l'association EWEA, de 230 gigawatts de capacités éoliennes dans l'UE à l'horizon 2020 est « éminemment réalisable ». Des capacités qui permettraient de produire près de 600 térawatt/heures par an dans l'UE d'ici 2020, soit les besoins moyens de 135 millions de foyers de l'UE (soit près de 60% des ménages de l'UE), et de couvrir entre 14 et 18% de la demande totale en électricité dans l'UE.

Le rapport est disponible sur le site de l'EEA: [www.eea.europa.eu](http://www.eea.europa.eu)

### Portail européen sur l'efficacité énergétique des bâtiments

La Commission a lancé, le 16 juin, le site BUILD UP sur la réduction de la consommation d'énergie des bâtiments. Selon le commissaire Andris Piebalgs (Energie), BUILD UP aidera les propriétaires et les professionnels de la construction à se tenir au courant du cadre législatif et à obtenir des informations pratiques. La Commission indique que les bâtiments représentent 40 % de la consommation totale d'énergie en Europe. Elle a proposé, en novembre 2008, une refonte de la Directive de 2002 sur la performance énergétique des bâtiments. Le Parlement a adopté en avril 2009 une résolution appelant une législation encore plus ambitieuse. La présidence suédoise vise un accord politique sur ce dossier avant la fin de l'année.

Pour consulter le site de la Commission européenne sur l'efficacité énergétique des bâtiments : [www.buildup.eu](http://www.buildup.eu)

### Conseil européen sur le Climat

Les chefs d'Etat et de gouvernement de l'UE, réunis le 18 juin à Bruxelles, se sont contentés du service minimum sur le dossier climat, qui était pourtant considéré comme l'un des gros sujets de ce Conseil européen. Dans leurs conclusions, ils rappellent leurs objectifs et engagements ainsi que l'essentiel de la position de l'UE : responsabilité partagée mais différenciée en matière d'efforts de réduction, y compris pour les pays en développement en fonction de leurs capacités, et engagement de l'UE à assumer sa part de la charge financière. Le tout enrobé d'un appel à toutes les parties à accélérer les travaux en vue d'aboutir à un accord « ambitieux » à Copenhague. Le dossier climat n'a même pas donné lieu à débat. Seuls le Danemark et la Suède se sont exprimés.

Sur le fond, le Conseil européen confirme ses objectifs et engagements, y compris celui d'assumer sa part de la charge financière. Il souligne qu'une réponse cohérente aux défis posés tant par le changement climatique que par la crise économique et financière ouvrira de nouvelles perspectives et permettra le passage à une économie à faible émission de carbone, sûre et durable, capable de générer la croissance et de créer des emplois. Sur la question épineuse du financement, il réitère la volonté de l'UE d'assumer sa part du fardeau. Tout en insistant sur le rôle primordial du financement privé, les Vingt-sept reconnaissent la nécessité d'un soutien international public aux mesures d'adaptation et d'atténuation en particulier pour les pays développés. Ils rappellent qu'il faudrait s'appuyer autant que faire se peut sur les mécanismes de financement existants

même si certains devraient être réformés ou complétés. Enfin, l'UE appelle ses partenaires à coopérer et à accélérer les travaux en vue d'un accord et souligne l'importance des nombreuses réunions parallèles au processus onusien (G8 et Forum des Economies majeurs) ainsi que du dialogue bilatéral engagé avec les Etats-Unis, le Canada, la Chine, le Japon, la République de Corée et la Russie.

Pour consulter les conclusions du Conseil européen sur le Climat du 18 juin 2009 :

[http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms\\_data/docs/pressdata/fr/ec/108646.pdf](http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/fr/ec/108646.pdf)

### **La Commission ouvre une consultation sur l'efficacité énergétique**

Dans la perspective de la révision du plan d'action d'octobre 2006 sur l'efficacité énergétique, la Commission européenne a ouvert une consultation publique. Elle proposera d'ici la fin de l'année ou en 2010 une nouvelle stratégie qui décrira la législation, les politiques et autres mesures visant à économiser 20 % de la consommation d'énergie de l'UE d'ici 2020. Le plan d'action de 2006 propose plusieurs initiatives sur l'efficacité énergétique à mettre en place et à appliquer jusqu'en 2012. La Commission a été critiquée pour ne pas avoir donné aux objectifs d'efficacité énergétique un caractère contraignant comme le sont les objectifs pour les énergies renouvelables, les combustibles de substitution dans le secteur des transports et les réductions des émissions de CO2. Selon les fonctionnaires européens, il est fort probable que les mesures actuelles ne permettront pas à l'UE d'atteindre son objectif pour 2020. La Commission note aussi de grandes différences entre les Vingt-sept en matière d'efficacité énergétique, bien plus qu'en ce qui concerne les autres questions énergétiques. Ceci soulève la question de savoir, note la Commission, s'il faut envisager une approche plus systématique et harmonisée. La consultation est ouverte jusqu'au 8 août.

Pour en savoir plus : [http://ec.europa.eu/yourvoice/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/yourvoice/index_en.htm)

### **Les 27 sont demandeurs d'une stratégie européenne d'adaptation au climat dont les premiers jalons seraient posés avant 2012**

Les ministres de l'Environnement des 27 ont donné, jeudi 25 juin à Luxembourg, leur feu vert formel unanime à l'élaboration en deux étapes d'un cadre européen pour l'adaptation de l'UE au changement climatique - corollaire indispensable à la stratégie d'atténuation qui consiste à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Dans des conclusions adoptées sans débat, le Conseil souligne qu'une stratégie d'adaptation requiert « une approche transectorielle » car le changement climatique a d'ores et déjà des répercussions sur la gestion des ressources en eau et des sols, l'agriculture, la production alimentaire, les forêts, la pêche, l'énergie, les infrastructures et l'urbanisme, l'aménagement du territoire, le tourisme, la santé humaine, celle des animaux et des végétaux ainsi que les écosystèmes - y compris côtiers et marins - et la biodiversité.

D'ici à 2012, il convient d'édifier un socle de connaissances solide, d'intégrer l'adaptation dans tous les domaines d'action pertinents et de combiner plusieurs instruments pour permettre la mise en œuvre effective de l'adaptation et renforcer la coopération internationale en la matière, estime le Conseil. Dans un second temps, à compter de 2013, le Conseil souhaite la mise au point et la mise en œuvre d'une stratégie communautaire globale d'adaptation qui s'appuiera sur la législation et les politiques communautaires. Ce faisant, le Conseil souscrit aux orientations dessinées par la Commission européenne dans son Livre blanc d'avril 2009.

Si le Conseil parle d'un cadre européen, c'est que la plupart des mesures d'adaptation devraient être prises au niveau national, régional et local. Les conclusions du Conseil le soulignent en précisant qu'il convient néanmoins d'adopter une approche intégrée au niveau de l'UE pour soutenir et renforcer ces mesures, notamment lorsqu'une adaptation efficace au changement climatique exige une coopération transfrontalière.

Cela vaut en particulier pour la gestion des bassins hydrographiques et maritimes.

Afin d'améliorer la gestion des connaissances, le Conseil convient qu'il faut créer un centre d'échange d'informations, et invite la Commission à s'assurer que les États membres participent à cet exercice, dès sa conception. Le Conseil prend note aussi de l'intention de la Commission de créer un groupe de pilotage consacré aux incidences du changement climatique et à l'adaptation, afin de faire progresser le cadre communautaire d'adaptation et de renforcer la coopération entre les États membres.

Le Conseil réaffirme que la coopération extérieure de l'UE en matière d'adaptation devrait être considérablement renforcée en vue de soutenir les efforts consentis dans les pays voisins et les pays en développement, notamment les plus vulnérables d'entre eux. Une occasion pour les ministres de l'Environnement des 27 de rappeler que l'accord climatique global à conclure à Copenhague en décembre devrait établir un cadre d'action dans le domaine de l'adaptation en se fondant sur un partenariat et sur la solidarité au niveau international, assorti d'un financement supplémentaire adéquat pour couvrir les coûts d'adaptation des pays en développement.

Pour consulter les conclusions du Conseil environnement du 25 juin 2009 :

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=PRES/09/190&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=en>

### **Le modèle des plans d'action nationaux en voie d'être adopté**

La Commission européenne a publié début juillet une décision établissant le modèle auquel doit se conformer chaque plan d'action national pour les énergies renouvelables. Conformément à la Directive 2009/28/CE sur les renouvelables, ces plans, que devront établir les États membres d'ici le 30 juin 2010, devront fournir des informations très détaillées. Compte tenu d'expériences passées peu concluantes en ce qui concerne les plans d'action nationaux pour l'efficacité énergétique, la Commission a introduit une clause (article 4 de la directive sur les énergies renouvelables) stipulant l'utilisation obligatoire du modèle de la Commission. Ces plans devront déterminer la part des énergies renouvelables dans les transports, l'électricité, le chauffage et le refroidissement en 2020. Ils devront tenir compte des effets des autres mesures politiques liées à l'efficacité énergétique sur la consommation finale d'énergie, ainsi que des mesures adéquates à prendre pour réaliser les objectifs nationaux globaux. Les mesures à inclure dans les plans d'actions sont la coopération entre les autorités locales, régionales et nationales, les échanges de statistiques ou les projets conjoints, les politiques nationales concernant le développement des ressources de biomasse existantes et la mobilisation des nouvelles ressources de biomasse pour divers usages, mais aussi des mesures visant à respecter les exigences liées à l'harmonisation des procédures administratives et des règlements et codes, à la formation des professionnels concernés, au commerce virtuel (garantie d'origine), à l'accès au réseau, aux critères de durabilité pour les biocarburants et les bioliquides (articles 13 à 19). Le document exige des États membres qu'ils donnent un aperçu de leur politique en matière d'énergies renouvelables, et décrivent les objectifs de la politique (sécurité de l'approvisionnement, avantages environnementaux, économiques et sociaux, stratégie d'action). Ils doivent aussi présenter leurs estimations de consommation finale brute d'énergie de tous types, renouvelables et conventionnelles, sur un plan global et sectoriel, durant la période 2009-2020.

### **Repère**

La Directive 2009/28/CE du 23 avril 2009 relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables fixe un objectif global contraignant moyen de 20 % d'énergies renouvelables d'ici 2020

dans la consommation énergétique totale de l'UE (cette proportion est d'environ 8,5 % aujourd'hui). Dans chaque pays, une part de 10 % de l'énergie utilisés dans les transports devra provenir de sources renouvelables. L'objectif global de 20 % est ventilé en différents objectifs nationaux juridiquement contraignants, allant de 10 % pour Malte et 11 % pour le Luxembourg à 49 % pour la Suède et 42 % pour la Lettonie. Des cibles intermédiaires établissent une trajectoire à suivre par les Etats membres jusqu'à 2020.

### **Les Vingt-sept soulignent l'urgence d'agir pour la biodiversité**

Préoccupés par les menaces qui pèsent sur la biodiversité et par le fait que l'Union européenne n'arrêtera pas les pertes de biodiversité d'ici 2010, les ministres de l'Environnement de l'UE soulignent combien il est urgent d'inverser la tendance. Dans des conclusions adoptées le 25 juin à Luxembourg, ils insistent sur la nécessité d'élaborer au plus tard d'ici mi-2010 une stratégie comprenant de nouveaux objectifs pour la protection et l'utilisation durable de la biodiversité au delà de 2010. Le Conseil est également vivement préoccupé par les liens entre pertes de biodiversité, changement climatique et appauvrissement des terres : il exprime ainsi son inquiétude quant à l'expansion de cultures non alimentaires (biocarburants) qui, bien qu'ayant pour objectif de remplacer les combustibles solides et donc de réduire les émissions de CO<sub>2</sub>, risquent, en l'absence de mesures de précaution suffisantes, de menacer l'environnement et la sécurité alimentaire.

Le Conseil souligne le rôle important assuré par le réseau Natura 2000 en matière de sauvegarde de la biodiversité. Il presse la Commission et les Etats membres de compléter le réseau terrestre pour 2010 et le réseau marin d'ici 2012 et les invite à améliorer la cohérence et les liens entre ces deux réseaux de sites protégés afin d'augmenter la résilience des espèces et des écosystèmes. Il faut, dit-il, évaluer si l'aide communautaire, allouée via le développement régional et rural et la politique commune de pêche (PCP), bénéficie à la biodiversité et si l'approche intégrée pour le financement de Natura 2000 s'est révélée adéquate pour une mise en oeuvre et la gestion efficace du réseau. Il demande que les besoins de la biodiversité soient pris en compte lors de la révision du budget communautaire. Le Conseil insiste aussi sur la nécessité d'intégrer la biodiversité dans les politiques de l'UE, dont la PCP, et souligne l'importance de la stratégie marine en tant qu'instrument pour la protection et l'utilisation durable de la biodiversité marine. Il presse de même la Commission et les Etats membres à utiliser davantage les possibilités offertes par les mesures d'éco-conditionnalité prévues au titre de la politique agricole commune (PAC) pour renforcer la protection de la biodiversité. Sur plan international, le Conseil juge indispensable que l'UE précise avant la fin 2009 les principes stratégiques qu'elle défendra à la conférence des Parties à la Convention des Nations unies sur la biodiversité (octobre 2010).

### **Le Conseil demande à la Commission une étude d'impact avant une éventuelle législation sur la valorisation des biodéchets**

Le dernier Conseil Environnement sous Présidence tchèque a accueilli favorablement le Livre vert de la Commission sur la gestion des biodéchets dans l'Union et souhaite que la Commission européenne aille de l'avant dans l'examen des options qu'elle envisage pour la valorisation de ce type de déchets. Toutefois, les 27 invitent la Commission européenne à procéder à une étude d'impact avant de décider de l'opportunité de légiférer en la matière, en tenant dûment compte du principe de subsidiarité et des conditions locales. Cette étude d'impact devra notamment prendre en compte le rôle des biodéchets en leur qualité de source potentielle d'énergie renouvelable quand l'analyse du cycle de vie justifie leur conversion en biocarburants ou leur traitement dans des installations d'incinération hautement efficaces.

Dans ses conclusions unanimes adoptées le 25 juin, le Conseil invite la Commission à examiner l'opportunité

de toute une série de mesures: mesures de prévention de ces déchets, mesures visant l'introduction de la collecte séparée de déchets biodégradables pour garantir un recyclage de qualité, un système d'assurance qualité fondé sur le principe d'une gestion intégrée de la chaîne de production des déchets et la traçabilité tout au long du processus jusqu'au destinataire final sans entraîner de coûts excessifs ou une charge administrative disproportionnée, l'établissement d'exigences d'étiquetage et de critères de qualité pour le compost.

Le Conseil recommande que les déchets biodégradables qui peuvent faire l'objet d'un traitement par le compost ou la gestion anaérobie des plantes entrent dans le champ d'application de l'éventuelle future directive.

Les 27 notent que la quantité importante de biodéchets dans l'UE (139 millions de tonnes par an) devrait encore augmenter et se disent préoccupés par le fait que ces déchets biodégradables sont une source importante d'émissions de gaz à effet de serre et d'autres pollutions quand ils sont mis en décharge en vue de leur élimination sans stabilisation préalable. Le Conseil estime que l'amélioration de la gestion des biodéchets contribuera à la gestion durable des ressources, à l'amélioration de la protection des sols, à la lutte contre le changement climatique et à la réalisation des objectifs en matière de recyclage des déchets et d'énergie renouvelable.

### **La France devant la Cour de justice pour manque de mesures de protection du grand hamster d'Alsace**

La Commission européenne a déclaré, sa volonté de saisir la Cour de justice contre les autorités françaises, pour ne pas avoir protégé l'habitat du grand hamster d'Alsace. Avertie à plusieurs reprises par la Commission, la France n'aurait pas mis en place des mesures adéquates pour assurer la survie du petit mammifère. Les grands hamsters d'Alsace, plus grands que leurs cousins domestiques et dotés d'un ventre noir et de pattes blanches, souffrent notamment de la monoculture du maïs, qui leur est particulièrement indigeste. La Commission a indiqué dès l'an 2000 la nécessité de prendre des mesures visant à protéger leur habitat et à assurer la disponibilité d'autres cultures telles le blé, l'orge, la luzerne ou le chou. La réaction de Paris s'est fait attendre et malgré un ultime avertissement envoyé en juin de l'année dernière, la Commission n'est toujours pas rassurée par les initiatives des autorités françaises. L'affaire ne serait pas encore parvenue jusqu'à la Cour, selon certaines sources. Il s'agirait plutôt d'une première démarche de la Commission, consistant à envoyer le dossier devant son propre service juridique pour une évaluation du pourvoi. Cette évaluation pouvant durer plusieurs semaines, voire plusieurs mois, le délai sert souvent de « dernière chance » à l'État membre visé pour remédier aux défaillances pointées.

## POLITIQUE REGIONALE

### Adoption par le Comité des Régions d'un Livre Blanc sur la gouvernance multiniveaux

Lors de sa session plénière des 17 et 18 juin à Bruxelles et pour la première fois dans l'histoire de l'institution, le Comité des Régions a adopté un Livre blanc portant sur la gouvernance multiniveaux. Préparé conjointement par le président du Comité, Luc Van den Brande (PPE, belge) et son premier vice-président Michel Delebarre (PSE, français), ce Livre blanc a pour objectif d'ouvrir une réflexion sur la répartition des compétences UE/États/territoires dans la formulation et la mise en œuvre des politiques communautaires, renforçant en cela la démocratie européenne. Dans un communiqué, le Comité explique que ce Livre blanc est présenté comme « l'incarnation d'un projet politique qui permettra d'instaurer une véritable culture de la coopération garantissant la légitimité, la transparence et l'efficacité du fonctionnement communautaire ». Il implique que les autorités régionales et locales soient de « véritables partenaires et non plus seulement des intermédiaires ». L'adoption de ce Livre blanc a par ailleurs marqué le lancement par le Comité d'une consultation publique et ouvre la voie à une concertation avec les institutions communautaires, notamment avec la Commission et le PE, mais aussi au sein des États membres. La consultation publique est ouverte jusqu'au 30 novembre 2009.

Les contributions peuvent être envoyées à l'adresse suivante :

[governance@cor.europa.eu](mailto:governance@cor.europa.eu)

Pour plus d'informations :

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=COR/09/75&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=en>

### Une stratégie innovante pour la Mer Baltique

En adoptant, le 10 juin 2009, une stratégie et un plan d'action pour la région de la Mer Baltique, la Commission européenne a innové tant sur le fond - le plan d'action comprend d'emblée quelque 80 projets concrets - que sur la forme, puisqu'elle place son action au niveau « macro-régional » (impliquant tous les pays riverains de la Mer Baltique) et met l'accent sur le principe d'une coopération renforcée. La Commission espère que le Conseil adoptera cette stratégie en octobre 2009. C'est la première fois que l'UE élabore une stratégie globale, multiseCTORielle, à l'échelle d'une « macro région », approche qui intéresse grandement d'autres régions comme la Méditerranée ou le bassin du Danube.

Des initiatives et plans d'action ont déjà été mis en œuvre par les nombreuses institutions et organisations qui travaillent dans la région mais ils ont eu des effets limités. Les programmes des Fonds structurels européens serviront de base au renforcement de la coopération. Concrètement, la région de la mer Baltique bénéficiera, entre 2007 et 2013, de plus de 50 milliards d'euros de soutien à l'investissement. La région bénéficiera ainsi, au titre de la politique de cohésion et d'autres instruments financiers communautaires de 27 milliards d'euros pour l'amélioration de l'accessibilité, de près de 10 milliards d'euros pour l'environnement, 6,7 milliards d'euros pour la compétitivité et 697 millions d'euros pour la sécurité et la prévention des risques. Un apport de fonds communautaire qui doit servir de catalyseur pour attirer des investissements privés. La stratégie prend la forme d'une communication et d'un plan d'action se déclinant en quatre objectifs :

1. un environnement durable (par exemple, le problème des eaux usées) ;
2. la prospérité (par exemple, la mise en avant de l'innovation dans les petites et moyennes entreprises) ;

3. l'accessibilité et l'attractivité (par exemple, l'amélioration des lignes de transport) ;
4. la sécurité (par exemple, de meilleures réactions aux accidents).

Chaque projet aura un chef de file, Etat membre, institution ou organisation. La Commission européenne sera chargée du suivi et de la coordination et devra présenter des rapports de suivi annuels et un rapport d'évaluation global en 2011.

Pour en savoir plus :

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/09/893&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=en>

### **Le dialogue interculturel renforce la compétitivité**

La Commission européenne a adopté, le 25 juin, son sixième rapport d'étape sur la cohésion économique et sociale dans l'UE. A l'heure où la récession accélère les restructurations, le rapport vise principalement à mettre en évidence les facteurs susceptibles de stimuler la créativité et l'innovation. Il met en évidence que la créativité et l'innovation comportent une dimension régionale essentielle. En d'autres mots, il est impossible d'encourager l'innovation dans toutes les régions à l'aide d'une politique unique. A chacune d'exploiter et de stimuler au mieux les connaissances locales. Des tendances lourdes se dégagent néanmoins si l'on compare les régions de la convergence (PIB inférieur à 75 % de la moyenne communautaire) avec les régions relevant de l'objectif « compétitivité » de la politique de cohésion, ou avec les régions dites « en transition ».

Le rapport souligne ainsi que les régions de la convergence pourraient tirer plus d'avantages des entreprises étrangères présentes sur leur territoire en les ancrant mieux dans leur économie régionale (au cours de la période 2005-2007, ces régions ont dépassé les autres régions en ce qui concerne le nombre de nouvelles entreprises étrangères par habitant) ou qu'elles devraient augmenter leur attrait pour les voyages d'agrément et d'affaires, par exemple en stimulant les activités culturelles et créatives. Les régions « compétitivité », elles, devraient veiller à retirer un maximum d'avantages du grand nombre de leurs résidents nés dans un autre pays, en faisant en sorte que ceux-ci soient intégrés sur le marché du travail et puissent plus facilement créer leur propre entreprise. Elles doivent accroître leurs investissements dans la créativité et l'innovation si elles veulent rester compétitives au niveau mondial. C'est pourquoi, selon le rapport, toutes les régions devraient s'efforcer de réduire la discrimination et de promouvoir le dialogue interculturel et une plus grande ouverture à l'égard des personnes ayant une origine ou un mode de vie différent. Les classes davantage susceptibles de créer des entreprises sont attirées par les villes où se mêlent talent et tolérance, souligne encore la Commission. Cette dernière met aussi en évidence que la discrimination ethnique est perçue comme plus fréquente qu'il y a cinq ans dans une majorité d'Etats membres.

Pour consulter le rapport :

[http://ec.europa.eu/regional\\_policy/sources/docoffic/official/reports/interim6/com\\_2009\\_295\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docoffic/official/reports/interim6/com_2009_295_fr.pdf)



## RECHERCHE/INNOVATION

### La Commission européenne lance trois partenariats public-privé

Dans le cadre du plan de relance, la Commission européenne lance trois partenariats public-privé, en étroite coopération avec l'industrie, sur les usines du futur, les constructions économes en énergie et les véhicules verts. 3,2 milliards d'euros sont ainsi mis à disposition pour des recherches à long terme dans ces trois secteurs. Les premières initiatives seront engagées dans le cadre du programme de travail 2010, sur la base d'appels à projets croisés sur plusieurs thématiques relevant du 7ème PCRD. Ces premiers appels, qui doivent être publiés en juillet, porteront sur une enveloppe de 268 millions d'euros.

Plus d'informations: [http://ec.europa.eu/research/industrial\\_technologies/index\\_en.html](http://ec.europa.eu/research/industrial_technologies/index_en.html)

### La Commission appuie un projet pilote destiné à améliorer les procédures administratives en ligne

La Commission européenne a annoncé sa participation à un projet pilote destiné à aider les administrations publiques des États membres à améliorer les services en ligne qu'elles proposent au secteur des services. Dirigé par l'Autriche, la France, l'Allemagne, la Grèce, l'Italie, les Pays-Bas et la Pologne, le projet bénéficiera d'un investissement de 14 millions d'euros sur trois ans dont la moitié proviendra du programme pour l'innovation et la compétitivité de l'Union européenne. Alors que le secteur des services représente 70% du PIB de l'Union européenne et 95% des nouveaux emplois créés ces dernières années, les obstacles juridiques et administratifs handicapent toujours le bon fonctionnement du marché unique et rendent difficile l'établissement d'un prestataire de services dans un autre pays, ou le commerce transfrontalier. Le projet pilote devrait déboucher sur de nouvelles solutions techniques visant à améliorer la qualité des services électroniques transfrontaliers proposés par les administrations publiques. Dans le cadre de la création dans chaque État membre de guichets uniques, d'ici à la fin 2009, qui permettront aux entreprises d'accomplir toutes les procédures et formalités, le projet pilote vise à assurer la compatibilité des systèmes nationaux et à encourager l'utilisation des services électroniques et l'élaboration d'exigences communes. Il fixera également des normes communes pour assurer la sécurité des opérations dans l'ensemble de l'UE. Pour rappel, la directive « services » enjoint aux États membres d'établir, d'ici fin 2009, des guichets uniques afin de permettre aux prestataires de services d'accomplir toutes les procédures nécessaires en ligne, via un seul portail. Dans ce cadre sont mis en œuvre des projets pilotes à grande échelle, dirigés par des pays participants, et visant essentiellement à mettre au point des solutions techniques pour les services transfrontaliers aux niveaux national, régional et local.



### Le projet epSOS ouvre la voie à la prescription électronique transfrontalière

Le projet pilote européen de santé en ligne epSOS est en passe de franchir un pas décisif vers sa mise en œuvre opérationnelle: les « spécifications fonctionnelles » relatives à la prescription électronique sont en effet établies depuis la fin du mois de juillet. Le responsable de la coordination du projet auprès de l'Association suédoise des autorités locales et des régions (SKL), Fredrik Lindén, avait annoncé la nouvelle dès le 6 juillet à l'occasion d'un séminaire organisé en marge de la réunion informelle des ministres de la Santé. Ces « spécifications fonctionnelles » sont le résultat des conditions posées par les médecins et pharmaciens associés au projet afin de rendre l'utilisation transfrontalière de la prescription électronique possible. Grâce à cette dernière, les patients pourront se voir prescrire de nouveaux médicaments lorsqu'ils se trouvent à l'étranger en même temps que leur pays d'origine en sera informé et, en cas d'hospitalisation à l'étranger, les médecins auront accès à leur dossier médical. Lancé le 1er juillet 2008, le projet epSOS (European patients Smart Open Services), qui regroupe 12 États membres et est coordonné par la Suède, vise à améliorer la mobilité des patients et leur sécurité. Il s'agit en clair de favoriser l'interopérabilité des soins en Europe à l'heure où les citoyens européens sont de plus en plus mobiles. S'agissant par ailleurs de certaines maladies que seule une poignée de spécialistes en Europe peuvent soigner, epSOS doit permettre « à l'information relative au patient de le suivre là où il se fait soigner », a ajouté M. Lindén. Financé à hauteur de 22 millions d'euros, une moitié étant assurée par la Commission, l'autre par les États participant au projet, epSOS fera l'objet d'une évaluation générale en 2011.

Pour plus d'informations :

<http://www.epsos.eu/epsos-home.html>

### La nouvelle campagne anti-drogue appelle tous les citoyens à se mobiliser

L'UE appelle tous les citoyens à s'associer à la nouvelle action européenne en matière de drogue, en leur laissant le soin de choisir la façon dont ils veulent y participer. Cette action a été lancée le 26 juin, lors d'une cérémonie organisée à l'occasion de la Journée internationale de lutte contre l'abus et le trafic illicite de drogues instituée par l'ONU. Vingt et une organisations ont immédiatement adhéré à l'action, en s'engageant à prendre des mesures pour avertir le grand public des dangers liés à la consommation abusive de stupéfiants. Ces organisations englobent des associations pour la jeunesse, des associations caritatives et des groupes d'aide aux toxicomanes. Les participants doivent être prêts à élaborer un plan d'action concret, le choix des mesures envisagées étant laissé à leur libre appréciation. Afin de s'assurer qu'ils honoreront leurs engagements, ils sont invités à signer une déclaration.

Pour plus d'informations :

<http://ec.europa.eu/ead/html/index.jsp?lang=8&suffix=fr>

## La Commission souhaite moderniser la politique de normalisation des technologies de l'information et de la communication (TIC)

La Commission européenne a présenté, vendredi 3 juillet, un Livre blanc préconisant des réformes en matière de normalisation des technologies de l'information et de la communication (TIC). L'objectif est de refléter davantage les changements intervenus dans le paysage de la normalisation des nouvelles technologies afin d'améliorer les possibilités de recourir et de faire référence, dans la législation et les marchés publics, à des normes reconnues par l'Union européenne. Les réformes renforceront également l'influence de l'UE sur la normalisation internationale, dans le secteur des TIC. Outre les organismes de normalisation traditionnels, des forums et consortiums spécialisés, intervenant le plus souvent au niveau mondial, sont devenus plus actifs et certains d'entre eux se sont imposés en tant que leaders mondiaux en matière de normalisation des TIC, notamment ceux qui sont responsables de l'élaboration des normes concernant l'Internet et la toile mondiale. Une évolution qui ne se reflète actuellement pas dans la politique de normalisation de l'Union européenne.

Le Livre blanc propose :

- 1) de définir les attributs qui permettent aux normes relatives aux TIC d'être associées à la législation et aux politiques de l'UE. Dix attributs de ce type sont proposés sur la base des critères arrêtés par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour les organismes internationaux de normalisation (ouverture, traitement des droits de propriété intellectuelle, consensus, etc.) ;
- 2) créer une plate-forme permanente des parties prenantes chargée de conseiller la Commission sur les objectifs et les priorités de la politique de normalisation des TIC et de sa mise en œuvre ;
- 3) autoriser la Commission, dans les domaines pour lesquels il n'existe aucune norme d'organismes européens de normalisation, à faire référence à des normes spécifiques sur les TIC élaborées par des forums ou consortiums ;
- 4) mettre à jour les règles de passation de marchés publics pour les systèmes des TIC, en permettant de faire référence non seulement à des produits, mais aussi à des services et applications. Il s'agit d'assurer un meilleur degré d'interopérabilité des services et applications des TIC acquis dans le cadre de marchés publics.

Le Livre blanc lance en même temps une consultation des parties prenantes et les invite à publier leur avis sur la question d'ici le 15 septembre au plus tard. Sur base des observations reçues, la Commission proposera les mesures qu'elle jugera appropriées.

Pour consulter le Livre blanc de la Commission européenne « Moderniser la normalisation dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans l'UE » :

[http://ec.europa.eu/enterprise/ict/policy/standards/whitepaper\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/enterprise/ict/policy/standards/whitepaper_fr.pdf)



### Premières orientations du Conseil sur le futur RTE

Les Etats membres tiennent à ce que tous les projets prioritaires actuels du réseau transeuropéen de transport (RTE) continuent à faire partie des priorités d'investissement pour le futur. C'est ce qu'indiquent les conclusions adoptées par le Conseil des ministres des Transports le 11 juin, à Luxembourg. Ces conclusions constituent les premières orientations politiques données par le Conseil sur le Livre vert RTE que la Commission européenne a présenté en février dernier. Celle-ci voudrait redéfinir un réseau de transport prioritaire à vocation véritablement européenne, qui ne soit pas une simple juxtaposition de priorités nationales. Ce nouveau réseau prioritaire serait moins cloisonné que le réseau actuel et assurerait une continuité entre les projets prioritaires d'aujourd'hui. Politiquement, le sujet est sensible puisqu'au final, il s'agira de déterminer là où l'argent communautaire ira prioritairement. A ce stade, rien n'est dit évidemment sur les montants financiers à consacrer au futur RTE - qui dépendront des futures perspectives financières - mais le Conseil estime que les tronçons transfrontières doivent rester une priorité d'investissement. Pour rappel, le commissaire Antonio Tajani (Transports) a récemment estimé qu'il sera nécessaire de mobiliser davantage de ressources, aux niveaux national et européen, pour la révision du réseau. Pour la période 2007-2013, les Etats avaient ramené le budget RTE à 8 milliards d'euros, alors que la Commission proposait 20 milliards. Le Conseil a invité la Commission à examiner l'efficacité des instruments financiers communautaires existants et, s'il y a lieu, à proposer de créer de nouveaux instruments. Pour la mise en place du réseau prioritaire, les Etats considèrent qu'il faudra tenir compte de critères tels que les incidences sur les flux de trafic transnationaux, la cohésion territoriale, l'environnement, le changement climatique, l'aménagement du territoire et les liaisons avec les pays voisins. Ils ont insisté sur l'attention à accorder aux connexions intermodales et aux « noeuds » que constituent les ports et aéroports. Ils ont invité la Commission à présenter, au plus tard au début 2010, la méthodologie qui servira à définir le réseau prioritaire et une proposition formelle de révision du RTE avant la fin 2010.

Pour consulter les conclusions du Conseil Transports du 11 juin 2009 :

[http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms\\_data/docs/pressdata/en/trans/108407.pdf](http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/en/trans/108407.pdf)

### ERTMS : axe ferroviaire nord-sud

Les ministres des Transports de Suède, Danemark, Allemagne, Autriche et Italie ont signé le 11 juin une lettre d'intention qui définit des objectifs à long terme pour le développement du corridor ferroviaire « Stockholm – Copenhague – Hambourg – Munich – Innsbruck – Vérone – Naples ». Aussi appelé « Corridor B », il a été dessiné en 2006 comme un axe prioritaire pour le déploiement de l'ERTMS (European Rail Traffic Management System) et implique des projets européens d'infrastructure de première importance tel que, notamment, le futur tunnel de base du Brenner. L'ERTMS vise à remplacer, d'ici 2020 au plus tard, plus de 20 systèmes de contrôle du trafic ferroviaire. Les cinq autres corridors sont le Corridor A « Rotterdam – Duisburg – Bâle – Gênes », le Corridor C « Anvers – Luxembourg - Bâle/Lyon », le Corridor D « Valence – Lyon – Milan – Ljubljana - Budapest », le Corridor E « Dresde – Prague – Budapest/Vienne - Constanta » et le Corridor F « Aix la Chapelle – Cracovie/Varsovie – Terespol ».

Pour consulter les conclusions du Conseil transports du 11 juin 2009 :

[http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms\\_data/docs/pressdata/en/trans/108407.pdf](http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/en/trans/108407.pdf)

## Vers une politique de transport plus technologique

Une politique européenne qui vise à mettre en place un transport plus écologique, plus accessible et mieux intégré pour pouvoir faire face aux changements qui se profilent à l'horizon de 2060 tels que le vieillissement de la population, la raréfaction des énergies fossiles, le besoin de mobilité due à l'afflux des migrants et le changement climatique. Plutôt que de poursuivre les objectifs du Livre blanc sur le transport de 2001, focalisé davantage sur le transfert modal de la route vers le rail, la communication sur l'avenir de la politique de transport, que la Commission européenne a présenté le mercredi 17 juin 2009, propose de concentrer les efforts sur l'intégration des différents modes de transport ainsi que sur le développement et le déploiement de nouvelles technologies. Aucune nouvelle source de financement, en dehors de la stratégie d'internalisation des coûts externes du transport et des moyens publics déjà existants, n'est prévue à ce stade. La Commission a choisi d'ouvrir jusqu'à la fin septembre 2009 une consultation publique sur la base de laquelle elle fera des propositions dans un nouveau Livre blanc prévu en 2010.

Intitulée « L'avenir durable pour le transport: vers un système intégré, guidé par la technologie et orienté vers l'utilisateur », la communication propose les objectifs opérationnels suivants :

1. Garantir un transport de qualité sûr et sécurisé ;
2. Les personnes à mobilité réduite devraient quant à elles bénéficier de solutions confortables ;
3. Un réseau bien entretenu et entièrement intégré ;
4. Développer des ports et des terminaux intermodaux ;
5. Un transport plus durable d'un point de vue écologique ;
6. Maintenir l'UE à l'avant-poste des services de transport et technologie ;
7. Un transport plus innovant à la pointe de la technologie ;
8. Protéger et développer le capital humain ;

La Commission reconnaît que dans le contexte de la crise financière, il serait difficile de dégager des sources de financement supplémentaires et préconise, dans ce contexte, un système d'autofinancement du secteur. Des revenus supplémentaires pourraient être dégagés grâce à une meilleure collecte des taxes sur l'énergie (les taxes sur le carburant) ou sur les véhicules ainsi que la mise en place de la stratégie d'internalisation des coûts externes de tous les modes de transport (l'inclusion de l'aviation dans le système d'échange de quotas d'émission et l'introduction des redevances pour les poids lourds). La même stratégie pourrait être mise en œuvre en ce qui concerne le financement des infrastructures, notamment grâce à l'application des redevances pour la congestion. D'un point de vue juridique, la Commission s'engage à poursuivre la libéralisation des marchés de transport ainsi que l'harmonisation des engagements environnementaux, des systèmes de contrôle efficaces, de la protection des conditions de travail et des droits des usagers, sans que cette harmonisation ne nuise aux normes actuelles.

Pour consulter la communication de la Commission européenne sur l'avenir des transports :

[http://ec.europa.eu/transport/strategies/doc/2009\\_future\\_of\\_transport/2009\\_comm\\_future\\_of\\_transport\\_policy\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/transport/strategies/doc/2009_future_of_transport/2009_comm_future_of_transport_policy_fr.pdf)



**DOSSIER : LES PRIORITES DE LA PRESIDENCE SUEDOISE DU CONSEIL DE L'UNION EUROPEENNE**

Depuis le 1er juillet 2009, et jusqu'au 31 décembre, la Suède assumera la présidence semestrielle tournante de l'Union européenne, présidant les sommets de l'UE (le Conseil européen des chefs d'Etats et de gouvernement) et les réunions du Conseil des ministres des Vingt-sept. Durant les six prochains mois, le Premier ministre suédois Fredrik Reinfeldt présidera le Conseil de l'Union européenne et le Conseil européen.

Sous le slogan « Assumer les défis », la Suède prend la barre de l'UE en des temps difficiles, avec l'incertitude planant sur la nouvelle organisation institutionnelle de l'Union et le combat de l'UE contre la pire récession économique depuis les années 1930.

Elle succède à la République tchèque et précède l'Espagne. La Suède avait déjà présidé l'Union européenne en 2001 et ce pays nordique avait réussi un parcours sans faute tant sur le fond que sur la forme.

Cette présidence intervient au moment de changements institutionnels importants. Suite aux élections du mois de juin, un nouveau Parlement européen est en train de se former et une nouvelle Commission va être désignée. Si le Traité de Lisbonne est ratifié par tous les Etats membres, les bases du travail de l'UE s'en trouveront modifiées. Stockholm devra donc mener à bien la ratification du traité de Lisbonne, que l'Irlande pourrait adopter en octobre par référendum, et qui doit encore être signé par les présidents tchèque et polonais.

Au cours de ses six mois de présidence européenne, la Suède aura plusieurs défis à relever dont deux sujets en particulier : la gestion de la crise économique et du chômage d'une part et la lutte contre le changement climatique d'autre part. L'ambition de la Présidence est de développer la collaboration entre les différents domaines politiques, de manière à pouvoir conjuguer la croissance économique à une diminution des effets sur le climat et l'environnement. Cela nécessite la mise au point d'instruments, une capacité d'innovation accrue et le renouvellement du monde européen de l'entreprise. Cependant, d'autres priorités ont été définies relatives à l'élargissement, la Mer baltique, la justice et les affaires intérieures ou encore le renforcement de la coopération dans l'action extérieure de l'Union. Pour mener à bien ces nombreuses priorités, la Présidence suédoise de l'UE dispose d'un budget de 88 millions d'euros.

**1/ Gérer les conséquences de la crise économique qui touche l'ensemble de l'Europe.**

Il s'agit, pour Stockholm, que l'UE sorte "renforcée" de la crise économique, en créant des solutions à long terme pour une croissance durable, pour l'emploi et pour des marchés ouverts. Le monde vit l'une des crises financières et économiques les plus graves des temps modernes. La situation économique reste très délicate. Les finances publiques sont de plus en plus contraintes, et on prévoit une hausse du chômage à l'automne. Pour que l'UE soit en mesure d'affronter la crise de manière efficace, elle devra faire preuve d'une capacité d'action commune aussi bien dans le secteur économique et financier que sur le marché du travail. La présidence devra, avec les Etats membres, poursuivre ses efforts pour lutter contre les conséquences négatives de la crise sur la croissance et sur l'emploi, en se fixant l'objectif d'une reprise économique la plus rapide possible.

En particulier, Stockholm tentera de parvenir à un accord sur la mise en place d'une nouvelle structure de surveillance financière, ainsi qu'à une position européenne commune lors du G20 prévu à l'automne.

Une discussion sur la transition vers une économie "éco performante" devrait également être lancée, pour que le renforcement de la croissance prenne en compte le respect de l'environnement et du climat, en mettant l'accent notamment sur l'efficacité énergétique. Une feuille de route pour l'avenir pourrait être adoptée sur la



question de l'économie éco-performante lors du Conseil européen de décembre.

Concernant l'emploi, la présidence suédoise souhaite limiter le chômage, minimiser l'exclusion et réintégrer les gens dans le marché du travail à travers une politique axée sur la reconversion et la mobilité sur le marché du travail (dont l'adoption souhaitée d'une directive sur le traitement équitable des personnes à l'automne), sur l'accès simplifié au capital et la simplification des réglementations pour les petites entreprises, sur la recherche et l'innovation et enfin sur le maintien de systèmes modernes de protection sociale (adoption souhaitée d'une directive sur la mobilité des patients et propositions sur le vieillissement dans la santé et la dignité).

## 2/ Préparer le Sommet de Copenhague

L'UE doit continuer à assumer ses responsabilités face aux menaces climatiques. Le défi majeur de l'époque consiste à éviter la menace climatique et à lutter contre les changements climatiques qui ont des conséquences graves pour les sociétés, les individus et les générations à venir. La tâche de la présidence, avec ses partenaires, est d'œuvrer pour qu'un nouvel accord sur le climat soit adopté au cours de la Conférence internationale sur les changements climatiques qui se tiendra à Copenhague au mois de décembre.

Afin de parvenir à un nouvel accord sur le climat lors de la Conférence internationale de Copenhague, Stockholm devra auparavant faire en sorte que les 27 adoptent une position commune et continuer les discussions avec les grands pays industrialisés (Etats-Unis, Russie, Chine, Inde, Brésil).

Or ces négociations doivent encore résoudre un certain nombre de questions épineuses, à savoir la manière dont les pays industrialisés vont s'y prendre pour atteindre les objectifs de réduction des émissions de 25% à 40%, pour limiter les émissions dans les économies émergentes et pour financer les mesures d'adaptation et de réduction des émissions dans les pays en développement et transférer des technologies vers ces mêmes pays, particulièrement exposés et vulnérables aux changements climatiques. La Commission sur les changements climatiques et le développement, instaurée par le gouvernement suédois, représente un acteur central pour ces questions.

## 3/ Continuer l'élargissement

Bien que l'Union européenne n'ait pas prévu d'accueillir de nouveaux membres d'ici 2010, la présidence suédoise souhaite avancer dans les discussions auprès des pays candidats et des candidats potentiels.

Favorable à l'entrée de la Turquie dans l'Union, la Suède souhaite ouvrir un nouveau chapitre de négociations avec ce pays, malgré les réticences de plusieurs Etats membres. Le dossier turc achoppe jusqu'ici sur la question des droits de l'Homme et sur le refus d'Ankara de reconnaître Chypre, membre de l'UE.

Le rapprochement avec les Balkans occidentaux, dont l'ancienne République yougoslave de Macédoine, devrait se concrétiser. Cependant, les négociations avec la Croatie seront probablement retardées du fait d'un différend frontalier avec la Slovénie.

## 4/ Adopter une stratégie pour la mer Baltique

Conformément aux propositions formulées par la Commission européenne au début du mois de juin, une stratégie spécifique pour la mer Baltique pourrait être adoptée lors du Conseil européen d'octobre.

Le projet devra permettre d'obtenir une mer plus propre (interdiction des détergents contenant des phosphates, réduction des effets néfastes des engrais et de la contamination par les nutriments, contrôle plus efficace de la pêche) et de rendre la région plus dynamique du point de vue économique (renforcement des

activités des petites entreprises, suppression des barrières commerciales, développement des infrastructures et systèmes de transport, investissement dans les Technologies d'information et les communications électroniques) au travers d'une coopération macro-régionale de pays européens et hors UE (y compris la Russie).

#### **5/ Adopter le programme de Stockholm sur la justice et les affaires intérieures**

En termes de liberté, de sécurité et de justice (anciennement Justice et affaires intérieures – JAI), la Suède s'est fixée comme objectif l'adoption d'un nouveau programme de travail intitulé le "Programme de Stockholm". Celui-ci devra fixer le cadre et les orientations de la politique européenne pour la période 2010-2014, en ce qui concerne les questions policières, frontalières et douanières, la justice, ainsi que la politique d'asile, de migration et de visa.

La vision qui sous-tend ainsi le Programme de Stockholm est celle d'une Europe plus sûre et plus ouverte, dans laquelle les droits des personnes sont garantis. Le renforcement de la coopération entre Etats membres sur ces questions, souhaité par la Suède, pourrait alors permettre de faciliter la libre circulation des personnes mais aussi la lutte contre la criminalité et la traite des être humains, la mise en place d'un système commun d'asile juste, transparent et plus équitable, et une immigration accrue de main d'œuvre.

Enfin, un projet important en matière de droit concerne l'e-justice européenne, dont l'objectif est de lancer un portail Internet européen d'information sur les lois et les procédures judiciaires dans les différents Etats membres.

#### **6/ Renforcer la coopération internationale et l'action extérieure de l'Union**

L'action extérieure de l'Union sera, selon la présidence suédoise, marquée par les principes de paix, de développement, de démocratie et de droits de l'homme.

L'élargissement constitue l'un des axes mis en avant, mais également le renforcement de la politique étrangère de sécurité et de défense, qui verrait le développement de la capacité d'action de l'UE en cas de crises internationales (en particulier en Afrique via la mise en œuvre d'une stratégie européenne pour l'Afrique) et le renforcement de la coopération avec des partenaires importants, notamment les Etats-Unis.

Le partenariat oriental vise à renforcer et à approfondir les relations de l'UE avec six voisins orientaux, à savoir l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, la Moldavie, l'Ukraine et le Belarus, ainsi qu'à promouvoir l'intégration européenne de ces pays dans des domaines importants comme le commerce, les migrations et la législation. Une attention particulière sera accordée à la mise en œuvre du Partenariat oriental dans le cadre de la politique de voisinage, aux pays méditerranéens dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée, ainsi qu'aux relations avec l'Afghanistan et le Pakistan, dans lesquels l'UE pourrait davantage renforcer son engagement.

La présidence accordera en outre la priorité aux négociations commerciales, avec la conclusion du Cycle de Doha et l'évolution du commerce international vers plus de libre-échange. Les négociations relatives aux accords de libre-échange avec la Corée du Sud, l'Inde, l'Ukraine, le Conseil de coopération du Golfe, la Communauté andine de Nations et l'Amérique centrale pourraient être achevées au cours de ces six mois.

Pour plus d'information sur le programme de travail de la présidence suédoise : [http://www.touteurope.fr/fileadmin/CIEV2/article/Presidence\\_suedoise.pdf](http://www.touteurope.fr/fileadmin/CIEV2/article/Presidence_suedoise.pdf)

#### **Calendrier**

Pour plus d'informations sur le calendrier de la présidence suédoise du Conseil de l'Union européenne : <http://www.eu2009.cz/fr/calendar/1/>